

Au cœur de la « question d'Ecône » : le libéralisme

Publié le 11 mai 2021
Mgr Marcel Lefebvre
14 minutes

Dans une Lettre aux amis et bienfaiteurs publiée en 1975, Mgr Lefebvre expliquait ce qui est au cœur de l'opposition qui se manifestait contre le séminaire d'Ecône : le libéralisme, par nature opposé à la Tradition de l'Église. Remarques toujours éclairantes pour comprendre l'acharnement contre la Tradition qui hélas est encore en cours dans l'Église.

Comment expliquer cette opposition à la Tradition au nom d'un concile et de son application ? Peut-on raisonnablement et doit-on réellement s'opposer à un concile et à ses réformes ? Peut-on, au surplus, et doit-on s'opposer aux ordres de la hiérarchie sommant de suivre le Concile et toutes les orientations postconciliaires officielles ? Voilà le grave problème qui, aujourd'hui, après dix années postconciliaires, se pose à notre conscience à l'occasion de la condamnation d'Ecône. Il est impossible de répondre prudemment à ces questions sans faire un rapide exposé de l'histoire du libéralisme et du catholicisme libéral au cours des derniers siècles. On ne peut expliquer le présent que par le passé.

Principes du libéralisme

Définissons d'abord en quelques mots le libéralisme dont l'exemple historique le plus typique est le protestantisme. Le libéralisme prétend libérer l'homme de toute contrainte non voulue ou acceptée par lui-même.

Première libération : celle qui libère l'intelligence de toute vérité objective imposée. La Vérité doit être acceptée différente selon les individus ou les groupes d'individus, elle est donc nécessairement partagée. La Vérité se fait et se recherche sans fin. Personne ne peut prétendre l'avoir exclusivement et dans son intégralité. On devine combien cela est contraire à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son Église.

Deuxième libération : celle de la foi qui nous impose des dogmes, formulés de façon définitive et auxquels l'intelligence et la volonté doivent se soumettre. Les dogmes, selon le libéral, doivent être soumis au crible de la raison et de la science et cela d'une manière constante, étant donnés les progrès scientifiques. Il est donc impossible d'admettre une vérité révélée définie pour toujours. On remarquera l'opposition de ce principe à la Révélation de Notre-Seigneur et à son autorité divine.

Enfin, **troisième libération**, celle de la loi. La loi, selon le libéral, limite la liberté et lui impose une contrainte d'abord morale et enfin physique. La loi et ses contraintes vont à l'encontre de la dignité humaine et de la conscience. La conscience est la loi suprême. Le libéral confond liberté et licence. Notre-Seigneur Jésus-Christ est la Loi vivante, étant le Verbe de Dieu ; on mesurera encore combien est profonde l'opposition du libéral à Notre-Seigneur.

Conséquences du libéralisme

Les principes libéraux ont pour conséquence de détruire la philosophie de l'être et de refuser toute définition des êtres pour s'enfermer dans le nominalisme ou l'existentialisme et l'évolutionnisme. Tout est sujet à la mutation, au changement.

Une deuxième conséquence aussi grave, sinon plus, est la négation du surnaturel, donc du péché ori-

ginel, de la justification par la grâce, du véritable motif de l'Incarnation, du sacrifice de la Croix, de l'Église, du sacerdoce. Tout est faussé dans l'œuvre accomplie par Notre-Seigneur ; et cela se traduit par une vision protestante de la liturgie, du Sacrifice de la Messe et des Sacrements qui n'ont plus pour objet l'application de la Rédemption aux âmes, à chaque âme, afin de lui communiquer la grâce de la vie divine et la préparer à la vie éternelle, par l'appartenance au corps mystique de Notre-Seigneur, mais qui ont désormais pour centre et motif l'appartenance à une communauté humaine de caractère religieux. Toute la réforme liturgique se ressent de cette orientation.

Autre conséquence : la négation de toute autorité personnelle, participation à l'autorité de Dieu. La dignité humaine demande que l'homme ne soit soumis qu'à ce qu'il consent. Puisqu'une autorité est indispensable pour la vie de la société, il n'acceptera que l'autorité agréée par une majorité, parce qu'elle représente la délégation de l'autorité des individus les plus nombreux à une personne ou un groupe désigné, cette autorité n'étant toujours que déléguée.

Or ces principes et leurs conséquences, qui exigent la liberté de pensée, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté de choisir sa religion, ces fausses libertés qui supposent la laïcité de l'État, la séparation de l'Église et de l'État, ont été, depuis le Concile de Trente, sans cesse condamnés par les successeurs de Pierre, et d'abord par le Concile de Trente lui-même.

Condamnation du libéralisme par le Magistère de l'Église

C'est l'opposition de l'Église au libéralisme protestant qui a provoqué le Concile de Trente, d'où l'importance considérable de ce concile dogmatique pour la lutte contre les erreurs libérales, pour la défense de la Vérité, de la Foi, en particulier par la codification de la liturgie du Sacrifice de la Messe et des Sacrements, par les définitions concernant la justification par la grâce.

Énumérons quelques documents parmi les plus importants qui ont complété cette doctrine du Concile de Trente et qui l'ont confirmée :

- La Bulle *Auctorem fidei* de Pie VI contre le Concile de Pistoie.
- L'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI contre Lamennais.
- L'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* de Pie IX.
- L'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII condamnant le droit nouveau.
- Les actes de saint Pie X contre le Sillon et le modernisme et spécialement le décret *Lamentabili* et le serment antimoderniste.
- L'encyclique *Divini Redemptoris* du pape Pie XI contre le communisme.
- L'encyclique *Humani generis* du pape Pie XII.

Ainsi le libéralisme et le catholicisme libéral ont toujours été condamnés par les successeurs de Pierre au nom de l'Évangile et de la Tradition apostolique.



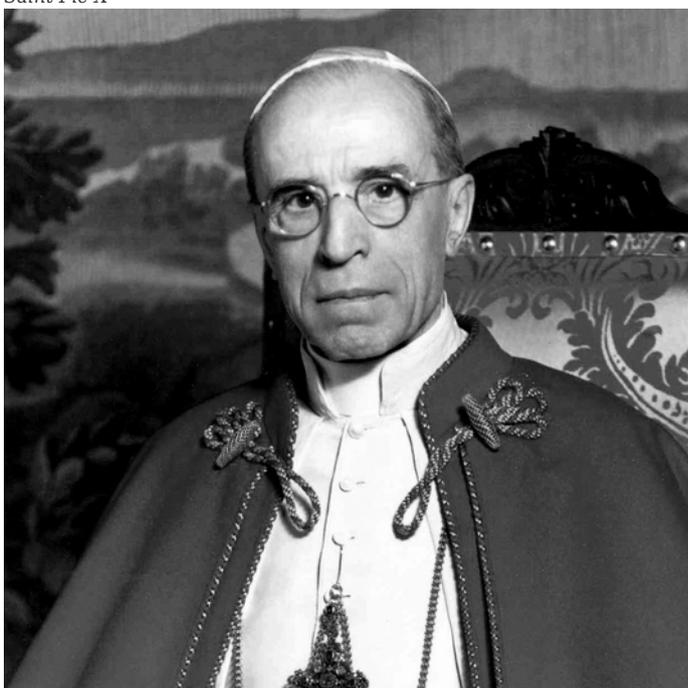
Pie IX



Léon XIII



• Saint Pie X



• Pie XII

Cette conclusion évidente est d'importance primordiale pour déterminer notre attitude et manifester notre union indéfectible au magistère de l'Église et aux successeurs de Pierre. Personne plus que nous n'est attaché au successeur de Pierre aujourd'hui régnant lorsqu'il se fait écho des traditions apostoliques et des enseignements de tous ses prédécesseurs, car c'est la définition même du successeur de Pierre de garder le dépôt et de le transmettre fidèlement. Voici ce que proclame le pape Pie IX à ce sujet dans son encyclique *Pastor aeternus* :

Le Saint-Esprit n'a pas en effet été promis aux successeurs de Pierre pour leur permettre de publier, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais de garder strictement et d'exposer fidèlement avec son assistance les révélations transmises par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi.

Influence du libéralisme dans le Concile Vatican II

Nous en arrivons maintenant à la question qui nous préoccupe : Comment expliquer que l'on puisse, au nom du concile Vatican II, s'opposer à des traditions séculaires et apostoliques, mettant ainsi en cause le sacerdoce catholique lui-même et son acte essentiel, le Saint Sacrifice de la Messe ?

Une grave et tragique équivoque pèse sur le Concile Vatican II présenté par les papes eux-mêmes dans des termes qui l'ont favorisée : Concile de l'« aggiornamento », de la « mise à jour » de l'Église, Concile pastoral, non dogmatique, comme vient de le nommer à nouveau le pape, il y a un mois.

Cette présentation, dans la situation de l'Église et du monde en 1962, présentait d'immenses dangers auxquels le Concile n'a pas réussi à échapper. Il était aisé de traduire ces mots de telle manière que les erreurs libérales s'introduisent largement dans le Concile. Une minorité libérale parmi les pères du Concile et surtout parmi les cardinaux fut très active, très organisée, très appuyée par une pléiade de théologiens modernistes et de nombreux secrétariats. Qu'on songe à la production énorme des imprimés de l'IDOC subventionnée par les Conférences épiscopales allemande et hollandaise.

Ils eurent beau jeu de demander instamment l'adaptation de l'Église à l'homme moderne, c'est-à-dire à l'homme qui veut se libérer de tout, de présenter l'Église comme inadaptée, impuissante, de battre la coulpe sur la poitrine des prédécesseurs, l'Église est présentée comme aussi coupable que les protestants et les orthodoxes des divisions d'antan. Elle doit demander pardon aux protestants présents.

L'Église de la Tradition est coupable dans ses richesses, dans son triomphalisme, les Pères du Concile se sentent coupables d'être hors du monde, de n'être pas du monde ; ils rougissent déjà de leurs insignes épiscopaux, bientôt de leurs soutanes.

Cette ambiance de libération gagnera bientôt tous les domaines et se reflétera dans l'esprit collégial où sera voilée la honte que l'on éprouve d'exercer une autorité personnelle si contraire à l'esprit de l'homme moderne, disons de l'homme libéral. Le pape et les évêques exerceront leur autorité collégialement dans les synodes, les conférences épiscopales, les conseils presbytéraux. Enfin, l'Église s'ouvre aux principes du monde moderne.

La liturgie sera elle aussi libéralisée, adaptée, soumise aux expérimentations des conférences épiscopales.

La liberté religieuse, l'œcuménisme, la recherche théologique, la révision du droit canon atténueront le triomphalisme d'une Église qui se proclamait seule arche du salut ! La Vérité se trouve en partage dans toutes les religions, une recherche commune fera avancer la communauté religieuse universelle autour de l'Église.

Les protestants à Genève - Marsaudon dans son livre *L'œcuménisme vu par un franc-maçon* - les libéraux comme Fesquet, triomphent. Enfin disparaîtra l'ère des États catholiques. Le droit commun pour toutes les religions ! « L'Église libre dans l'État libre », la formule de Lamennais ! Voilà l'Église adaptée au monde moderne ! Le droit public de l'Église et tous les documents cités plus haut deviennent des pièces de musée destinées à des temps révolus ! Lisez au début du schéma sur l'Église dans le monde la description des temps modernes en mutation ; lisez les conclusions, elles sont du plus pur libéralisme. Lisez le schéma sur la Liberté religieuse et comparez avec l'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, avec *Quanta cura* de Pie IX, et vous pourrez constater la contradiction presque mot pour mot.

Dire que les idées libérales n'ont pas influencé le Concile Vatican II est nier l'évidence. La critique interne et la critique externe le prouvent abondamment.

Influence du libéralisme dans les réformes et

orientations postconciliaires

Et si nous passons du Concile aux réformes et aux orientations, la preuve est aveuglante. Or, remarquons bien que dans les lettres de Rome qui nous demande un acte public de soumission, les trois choses sont présentées toujours comme indissolublement unies. Se trompent donc lourdement ceux qui parlent d'une mauvaise interprétation du Concile, comme si le Concile en lui-même était parfait et ne pouvait être interprété d'après les réformes et orientations.

Les réformes et orientations officielles postconciliaires manifestent avec plus d'évidence que n'importe quel écrit l'interprétation officielle et voulue du Concile.

Or, ici, nous n'avons pas besoin de nous étendre : les faits parlent d'eux-mêmes et sont éloquents, hélas bien tristement.

Que reste-t-il d'intact de l'Église pré-conciliaire ? Où n'est pas passée l'autodémolition ? Catéchèse, séminaires, congrégations religieuses, liturgie de la Messe et des sacrements, constitution de l'Église, conception du sacerdoce. Les conceptions libérales ont tout ravagé et emmènent l'Église au-delà des conceptions du protestantisme, à la stupéfaction des protestants et à la réprobation des orthodoxes.

Une des constatations les plus effroyables de l'application de ces principes libéraux est l'ouverture à toutes les erreurs et particulièrement à la plus monstrueuse jamais sortie de l'esprit de Satan : le communisme a ses entrées officielles au Vatican et sa révolution mondiale est singulièrement facilitée par la non-résistance officielle de l'Église, bien plus, par des soutiens fréquents à la révolution, malgré les avertissements désespérés des cardinaux qui ont subi les geôles communistes.

Le refus de ce Concile pastoral de condamner officiellement le communisme est à lui seul suffisant pour le couvrir de honte devant toute l'histoire, quand on songe aux dizaines de millions de martyrs, aux gens dépersonnalisés scientifiquement dans les hôpitaux psychiatriques, servant de cobayes à toutes les expériences. Et le Concile pastoral réunissant 2350 évêques s'est tu, malgré les 450 signatures des pères demandant cette condamnation, que j'ai portées moi-même à Mgr Felici, secrétaire du Concile, en compagnie de Mgr Sigaud, archevêque de Diamantina. Faut-il pousser plus loin l'analyse pour arriver à la conclusion ? Il me semble que ces lignes suffisent pour que l'on puisse refuser de suivre ce Concile, ces réformes, ces orientations en tout ce qu'ils ont de libéral et de néomoderniste. Nous voulons répondre à l'objection qu'on ne manquera pas de nous faire au sujet de l'obéissance, au sujet de la juridiction de ceux qui veulent nous imposer cette orientation libérale. Nous répondons : dans l'Église, le droit, la juridiction sont au service de la Foi, finalité première de l'Église. Il n'y a aucun droit, aucune juridiction qui puisse nous imposer une diminution de notre Foi. Nous acceptons cette juridiction et ce droit quand ils sont au service de la Foi. Mais qui peut juger de cela ? la Tradition, la Foi enseignée depuis 2000 ans. Tout fidèle peut et doit s'opposer à quiconque dans l'Église touche à sa foi, la foi de l'Église de toujours, appuyé sur le catéchisme de son enfance.

Défendre sa foi est le premier devoir de tout chrétien, à plus forte raison de tout prêtre et de tout évêque. Dans le cas de tout ordre comportant un danger de corruption de la foi et des mœurs, la désobéissance est un devoir grave.

C'est parce que nous estimons que toute notre foi est en danger par les réformes et les orientations postconciliaires que nous avons le devoir de désobéir et de garder les Traditions. C'est le plus grand service que nous pouvons rendre à l'Église catholique, au successeur de Pierre, au salut des âmes et de notre âme, que de refuser l'Église réformée et libérale, car nous croyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu fait homme, qui n'est ni libéral, ni réformable.

Autre dernière objection : le Concile est un concile comme les autres. Par son œcuménicité et sa convocation, oui ; par son objet, et c'est là l'essentiel, non. Un concile non dogmatique peut ne pas être infaillible ; il ne l'est que dans la reprise de vérités dogmatiques traditionnelles.

Comment justifiez-vous votre attitude vis-à-vis du pape ?

Nous sommes les plus ardents défenseurs de son autorité comme successeur de Pierre, mais nous

réglons notre attitude sur la parole de Pie IX citée plus haut. Nous applaudissons au pape écho de la Tradition et fidèle à la transmission du dépôt de la Foi. Nous acceptons les nouveautés intimement conformes à la Tradition et à la Foi. Nous ne nous sentons pas liés par l'obéissance à des nouveautés qui vont contre la Tradition et menacent notre Foi. Dans ce cas, nous nous rangeons derrière les documents pontificaux cités plus haut.

Nous ne voyons pas, en conscience, comment un catholique fidèle, prêtre ou évêque, peut avoir une autre attitude vis-à-vis de la crise douloureuse que traverse l'Église. « Nihil innovetur nisi quod traditum est » - qu'on n'innove rien mais qu'on transmette la Tradition.

Que Jésus et Marie nous aident à demeurer fidèle à nos engagements épiscopaux ! « Ne dites pas vrai ce qui est faux, ne dites pas bon ce qui est mauvais. » Voilà ce que l'on nous a dit à notre sacre.

En la fête de saint Pie X 1975,